



Document à l'intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Nom de l'établissement : École Coeur à coeur

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes, affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l'année scolaire :

La création d'un nouveau code de vie et sa mise en oeuvre ont permis d'enseigner les comportements attendus aux élèves (mises en place d'affiches, enseignements explicites, modélisation, etc.)

Des animations sur différentes thématiques ont été offerts aux parents par un TES de notre école.

Un système de mentor pour les parents a également été mis en place afin de mieux accompagner les nouveaux parents.

Plusieurs mesures de soutien spécifiques ont été mises en place (groupe d'habiletés sociales, rencontre individuelles, récréations supervisées, récréations au bureau des TES, contrat de comportement, etc.), afin d'assurer un climat sécuritaire pour tous.

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications) :

L'utilisation du programme Dire-Mentor est utilisé depuis plusieurs années. Par contre, nous voudrions bonifier son utilisation l'année prochaine. La création d'une escouade d'anges gardiens n'a pas été réalisée et sera à revoir l'année prochaine.

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire :

Mise en place d'un comité Dire-Mentor qui aura comme mandat de bonifier l'utilisation du programme.

Mise en place d'un comité d'élèves et de l'escouade d'ange gardien.

Accompagnement continu des surveillants d'élèves dans la gestion des comportements au quotidien.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires :
